

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte cheque postal : 9063 13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

PUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 20^e SEANCE

Séance du Samedi 19 Novembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1713).
2. — Congé (p. 1713).
3. — Loi de finances pour 1961. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1713).

Services du Premier ministre :

Sections I, III et XI :

MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial ; Michel Champeboux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Pierre Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre ; Pierre de Villoutreys, André Monteil, Henri Longchambon.

Sections V, VI et VII :

M. Eugène Motte, rapporteur spécial.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1723).

PRESIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONGÉ

M. le président. M. Mohamed Gueroui demande un congé. Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1961

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 38 et 39 (1960-1961)].

Dans la deuxième partie (moyens des services et dispositions spéciales) nous abordons l'examen des dispositions concernant les sections I, III, XI, V, VI et VII des services du Premier ministre.

La commission des finances demande que : d'une part, les sections I (services généraux), III (direction des Journaux officiels), XI (Conseil économique et social) ; d'autre part, les sections V (état-major général de la défense nationale), VI (service de documentation extérieure et de contre-espionnage), VII (groupement des contrôles radio-électriques) fassent l'objet de discussions générales groupées.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Dans la discussion commune des sections I, III et XI, la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. M. le ministre, mes chers collègues, il est agréable de trouver, en général, dans les budgets des idées directrices qui peuvent éclairer d'un jour aussi précis que possible la politique gouvernementale en la matière considérée. Je dois avouer qu'il n'en est pas de même dans le budget que je vais avoir l'honneur de rapporter devant vous, car il embrasse une série de sujets si différents que la tâche paraît malaisée. D'autre part, sur deux points au moins, la recherche scientifique et technique et le commissariat à l'énergie atomique, ce budget est partiellement tributaire de lois de programme qui ne sont pas votées — l'une est en cours de discussion et fait l'objet d'une « navette », l'autre, qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, n'est pas encore venue en séance. Il me sera cependant difficile de ne pas en faire mention pour certains des crédits, surtout pour la recherche scientifique.

Enfin, certains de ces crédits couvrent à la fois, par une seule ligne, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissements. Il en est ainsi en particulier pour le commissariat à l'énergie atomique.

De cette espèce de puzzle, je voudrais tout de même essayer de dégager quelques idées générales. La première est la constatation que ce budget, comme bien d'autres révèle une certaine inflation de personnel, aussi bien en nombre qu'en qualité, c'est-à-dire en titres. Nous y trouvons une soixantaine de postes supplémentaires et des promotions, qui sont quelquefois rapides, par suppression d'emplois et création d'emplois mieux rémunérés. Notre rapporteur général a fait assez d'observations à ce sujet pour que je n'aie pas besoin d'y revenir.

Ce budget est en forte expansion. Les moyens des services sont en majoration de 7,5 p. 100; les interventions publiques de 100 p. 100, cette progression étant due surtout à la promotion sociale. Les autorisations de programme augmentent de 50 p. 100, dont la plus grande part concerne le commissariat à l'énergie atomique.

Cela étant, nous avons constaté et constatons toujours une prolifération constante de comités, commissions, hauts comités — il n'y a pas encore de hautes commissions, mais cela viendra — et à ce propos, il était courant de dire dans le passé que lorsqu'on voulait « enterrer » une question, on la confiait à une commission. Aujourd'hui, je n'en dirai pas autant car la plupart de ces commissions ont travaillé — cela est vrai tout au moins de celles qui ont été récemment créées.

Elles ont travaillé, mais cela appelle deux observations de ma part. La première est que les commissions qui travaillent — et même celles qui ne travaillent pas — ont besoin d'un certain nombre de services qui coûtent cher. La seconde est que les membres de ces commissions, qui sont souvent de hauts fonctionnaires, font partie en même temps de bien d'autres organismes, en sorte que j'en arrive à me demander, pour certains d'entre eux, comment ils peuvent trouver le temps...

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. De dormir!

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial... de travailler à ce qui entre véritablement dans leurs attributions.

J'ai soulevé le problème devant plusieurs membres de ces commissions — je ne voudrais pas les nommer car j'ai toujours répugnance à citer à la tribune des noms de fonctionnaires qui ne peuvent pas répondre autrement que par l'intermédiaire de leur ministre — et le procédé est un peu déplaisant.

Il ne se passe guère de semaines sans que nous n'assistions à la création d'un comité nouveau. Actuellement, à ma connaissance, nous en sommes à huit cabinets dans les services généraux du Premier ministre et, d'après un recensement que j'ai effectué mais qui est certainement incomplet, il existe une douzaine de hauts comités ou de commissions. Leurs travaux qui, pour certains d'entre eux, sont intéressants, sont hermétiques pour d'autres. Je veux citer par exemple la commission chargée d'établir une coordination en ce qui concerne les publications officielles. Elle aurait pourtant un rôle intéressant, celui d'éviter les doubles emplois et des contradictions; mais personne n'a jamais connu les publications qui auraient été ainsi supprimées ou tout au moins mises en harmonie avec d'autres publications.

Si nous prenons maintenant les dépenses en capital — j'examine d'abord les grandes lignes avant de passer au détail —

le blocage en a été fait en deux articles pour le commissariat à l'énergie atomique. La question qui se pose — il est fort heureux que M. Guillaumat soit au banc des ministres, car s'il n'en a pas le titre, il a au moins les prérogatives de superviseur du commissariat à l'énergie atomique — est de savoir si l'autonomie totale du commissariat à l'énergie atomique, qui a été bénéfique dans le passé, pourra se prolonger longtemps dans l'avenir au fur et à mesure que les dépenses de fonctionnement prennent parfois le pas sur les dépenses d'investissements. Des corrections seront à apporter dans le futur pour nous permettre d'y voir un peu plus clair.

Je confesse bien volontiers, d'ailleurs, que chaque fois que l'on demande des renseignements au commissariat et dans la mesure où il ne se replie pas très prudemment derrière le secret militaire, ce que je conçois en un certain sens, nous obtenons ces renseignements, qui nous sont fournis avec la plus parfaite bonne volonté.

Comme je vais vous l'exposer dans un instant, l'étendue de la participation militaire est telle que nous ne pouvons pas vraiment apporter des critiques précises sur un budget condensé en deux lignes seulement. Le budget fait une part importante à la recherche scientifique et technique. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons, il y a quelques années, créé le conseil supérieur de la recherche scientifique, présidé par notre collègue Longchambon et dont, je pense, personne n'a à rougir des travaux accomplis; je le dis sans fausse modestie, puisque je présidais ne sous-section et j'aurais mauvaise grâce à dire l'inverse, bien entendu. A cet organisme a succédé une délégation à la recherche scientifique et technique. A la vérité, cette délégation n'est qu'une sorte de secrétariat général qui coiffe deux organismes: le comité interministériel de la recherche scientifique et un organisme consultatif qui prépare les travaux de ce comité, organisme qui s'appelle, si mes souvenirs sont exacts, la commission de la recherche scientifique.

Les travaux de cette délégation sont conduits dans deux sens: la recherche fondamentale et les solutions à apporter aux besoins nouveaux qui peuvent se révéler. Nous en verrons tout à l'heure les conséquences dans le chapitre des dépenses en capital.

Je dois ouvrir maintenant une parenthèse pour vous prier d'apporter quelques corrections à mon rapport car, dans la hâte avec laquelle il a été à la fois corrigé et imprimé, deux erreurs se sont glissées. A la page sept, d'abord, à propos de la direction de la documentation dont je vais traiter dans un instant, il faut lire: « chapitre 34-03 » et non pas: « 31-03 ». A la page dix, une inversion de ligne m'a fait écrire le contraire de ce que je voulais dire, et si nous reprenons la première partie, celle qui concerne le chapitre intitulé « recherche scientifique et technique », il faut lire à l'avant-dernier alinéa que le crédit du chapitre 34-02 a été réduit de 100.720 nouveaux francs. On pourrait croire que c'est le chapitre global concernant la délégation à la recherche scientifique et technique qui a été réduit; il n'en est rien et la délégation bénéficie d'une ouverture de crédit de 300.000 nouveaux francs, somme qui est d'ailleurs peu importante eu égard à l'énumération des tâches.

Le chapitre 34-03, et non pas 31-03, concerne la documentation et si je suis amené à intervenir sur ce chapitre, c'est que nous trouvons à peu près dans tous les ministères des directions ou des services de documentation, alors qu'en Grande-Bretagne on a résolu le problème en créant une *Stationary Office H. M.*, qui groupe tous les services de documentation de tous les ministères et qui est dotée de moyens puissants. L'éparpillement que nous constatons et qui n'a d'ailleurs pas échappé à la Cour des comptes est nocif. Il empêche chacun des services d'avoir des moyens suffisants. Certaines publications peuvent faire double emploi et sont même parfois contradictoires. Nous aurions un intérêt certain à étoffer ce service, qui nous rend à tous de grands services, de façon à lui permettre de satisfaire aux besoins des différents ministères, y compris, je ne crains pas de l'affirmer, les services du Premier ministre.

Cette parenthèse étant fermée, le service de la documentation de la recherche scientifique et technique avait été doté en 1960 — chapitre 34-02 — d'un crédit de 285 000 francs. Ce crédit n'a pas été utilisé ou seulement dans une très faible mesure, environ 31 000 francs. Pour cette diffusion deux voies ont été choisies, celles des réalisations directes avec un fichier et une mécanographie et celle de l'encouragement à des tiers. Mais comme les besoins n'ont pas paru correspondre aux crédits votés, une réduction de 7.720.000 nouveaux francs a été enregistrée au budget de 1961. Cela prouve bien que ce service ne fonctionne pas d'une façon satisfaisante, non pas que je lui reproche de ne pas avoir dépensé ce crédit, je m'en réjouis, mais je crois que s'il était groupé avec d'autres services analogues on en tirerait de meilleures réalisations.

Enfin —et là je suis obligé d'aborder la loi-programme en discussion — reprenant une idée lancée en 1957 par le conseil supérieur de la recherche scientifique au moment de l'élaboration du troisième plan de modernisation et d'équipement qui demandait la création d'un fonds national de la recherche doté de ressources permanentes pour des actions à caractère exceptionnel, une première dotation de 8 millions de nouveaux francs avait été affectée par décrets d'avances en octobre 1959 au fonds de développement de la recherche scientifique. Ce crédit n'a pas été utilisé en 1959. En 1960 aucun crédit nouveau. En mars 1960, dix comités se réunirent. Neuf remirent leur rapport; le dixième, celui de la documentation, réclama un délai d'un an pour faire connaître ses conclusions; en revanche un onzième, celui de la recherche spatiale, vint s'ajouter aux dix premiers. A la suite de ces rapports, il fut décidé d'élaborer une loi-programme prévoyant une dépense de 320 millions en cinq ans, de 1961 à 1965. C'est le reflet des décisions de cette loi-programme qui n'est pas encore votée que nous trouvons dans le chapitre 56-00 concernant les dépenses en capital.

Sur ce chapitre, nous pouvons constater que 130 millions sur 320 sont consacrés à la recherche spatiale pour l'ensemble des cinq années. Pour l'année 1961, 42 millions sont consacrés à ce poste, 53.500.000 nouveaux francs aux actions concertées, 4.500.000 nouveaux francs aux actions urgentes, soit au total 100 millions de nouveaux francs ou 10 milliards d'anciens francs. Une réflexion nous a été faite par certains de nos collègues: dans les actions dites concertées n'y a-t-il pas une dispersion des efforts telle que les crédits peuvent sembler insuffisants pour chacune des recherches, même quand elles s'appuient, comme cela est indiqué et précisé, sur des infrastructures existantes ?

Je sais bien que dans les questions d'infrastructure, seuls deux cas particuliers d'investissements ont été retenus: l'un concerne la biologie moléculaire et l'autre l'exploitation des océans. On a pensé que la gestion des bâtiments océanographiques devait normalement être rattachée aux services du Premier ministre plutôt que d'être dispersée dans d'autres ministères. Je suis convaincu que les éparpillements des crédits ainsi accordés pour les actions concertées risquent d'affaiblir la valeur et l'efficacité de ces recherches.

Un chapitre qui se trouve en progression considérable, c'est celui de la promotion sociale: ce chapitre 43-03 passe du simple au double. Il y figurait un crédit de l'ordre de 10 millions de nouveaux francs; celui-ci passe à 20 millions de nouveaux francs. Je vous ai indiqué, à la page 20 de mon rapport — je n'y reviendrai pas — quelle était la répartition entre les différents ministères qu'effectuait le service de la promotion sociale, service dont le titre exact est « Comité de coordination de la promotion sociale », créé par la loi du 31 juillet 1959.

C'est un service qui nous apparaît comme essentiel, quand nous constatons les résultats qui ont été acquis dans un certain nombre de pays que j'ai eu l'occasion de visiter récemment. Je pense donc que cet effort doit être poursuivi; mais, sur ce sujet également nous aimerions bien en connaître les résultats. Ceux qui m'ont été communiqués — pas par vos services, monsieur le ministre, mais par différents syndicats ou organismes — me paraissent assez décevants. Je sais bien qu'il s'agit d'une période de démarrage, mais je voudrais savoir quelles sont vos ambitions à ce sujet, combien sont admis à cette promotion sociale et jusqu'où elle va. Ce sont des renseignements que nous n'avons pu obtenir à peu près nulle part.

Le chapitre 43-04 (nouveau) « Action d'information en faveur de la jeunesse » concerne la commission interministérielle, les associations de cogestion, la fédération des clubs et les commissions d'études spécialisées.

Ces crédits sont si faibles — 100.000 nouveaux francs — que je ne sais pas très bien quelle action on peut mener ainsi en faveur de la jeunesse. Si vous me permettez une boutade, monsieur le ministre, j'ai constaté dans ce budget qu'il est fait des efforts importants en faveur de la jeunesse, en faveur de la vieillesse. Il faudrait penser également à l'âge mûr.

Mais, pour la vieillesse, si un petit effort est fait, le problème reste entier. C'est un problème extrêmement douloureux et une question de coordination entre tous les ministères.

Il est quasi impossible, pour un homme qui a dépassé 40 ans, étant donné les lois sociales actuelles, étant donné le régime des retraites, que ce soit dans l'industrie privée ou dans l'administration de trouver à se reclasser.

M. le rapporteur général. C'est exact !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial. Il s'agit même parfois d'excellents techniciens qui se sont trouvés sans situation, sans que cela soit en aucune manière de leur faute, parce que leur entreprise a fermé, et qui sont dans l'impossibilité de trouver à se reclasser alors que nous manquons de techniciens.

J'aborde maintenant le chapitre du commissariat à l'énergie atomique, qui est plus spécialement le vôtre, monsieur le ministre. Nous constatons, à ce sujet, l'ouverture d'un crédit de 1.047 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire 104,7 milliards d'anciens francs, auquel il convient d'ajouter 123 millions de nouveaux francs en provenance du fonds de développement économique et social et 70 millions de nouveaux francs provenant des ressources propres du commissariat.

De ces ressources propres je ne veux pas vous donner le détail qui figure à la page 23 de mon rapport, mais je voudrais vous préciser que 12.670.000 nouveaux francs proviennent de la contribution de l'Euratom à l'étude de la fusion thermonucléaire. Je serais fort heureux, monsieur le ministre, si dans votre réponse, tout à l'heure, vous pouviez nous indiquer où en est cette importante question pour laquelle les Anglais ont enregistré un certain nombre de déceptions. En revanche, les Américains semblent avoir obtenu quelques résultats, mais ceux-ci sont encore extrêmement fractionnels.

Enfin s'ajoutent à ce chiffre les crédits d'ordre militaire qui sont fixés dans la loi programme ou qui proviennent du budget des armées, ce dernier budget reflétant pour une certaine partie la loi programme.

Au chapitre 51-91 du budget des armées, nous trouvons effectivement 1.005 millions de nouveaux francs, ce qui porte le budget total du commissariat à l'énergie atomique à 2.245 millions. Ce total s'accroît encore de la contribution de personnels militaires aux centres de recherches. Je ne vous dirai pas combien ce personnel est important, mais il constitue une fraction non négligeable du personnel total affecté au commissariat à l'énergie atomique. L'ensemble de ce personnel s'élève à environ 16.000 personnes, y compris le personnel militaire; mais, sur le total affecté aux centres de recherches de Fontenay-aux-Roses, Saclay, Cadarache et Grenoble, on peut admettre que plus d'un quart des effectifs est destiné à la recherche.

Par ailleurs, nous avons été émus de constater que 1.380 personnes se trouvaient employées aux services centraux. En réalité, une bonne partie de ces effectifs est affectée à la recherche, mais figure, parce qu'il y a peu de possibilités de ventilation, aux services centraux.

Les programmes nouveaux du commissariat à l'énergie atomique sont extrêmement limités. En effet, nous pouvons admettre que, sur 1.240 millions de nouveaux francs, qui, en dehors des programmes militaires, sont affectés au commissariat à l'énergie atomique, 900 millions sont absorbés par le fonctionnement et l'achèvement des travaux. Autrement dit, si nous cristallisons la situation en fin décembre 1960, 900 millions seraient absorbés et le commissariat prendrait plutôt du retard que de l'avance.

Il reste donc 340 millions qui seront utilisés pour la construction de « Siloe », piscine à haut flux de neutrons, et pour les études de « criticalité ». Certains collègues se sont émus de ce terme. Je dois indiquer qu'il s'agit d'études géométriques pour connaître les masses critiques dans les usines où l'on est appelé à entreposer des quantités importantes d'uranium plus ou moins enrichi. De même, l'augmentation de la production d'uranium doit passer de 1.000 tonnes à 1.170 tonnes ou 1.270 tonnes.

Enfin, le commissariat à l'énergie atomique participe à la construction de *Dragon*, pile anglaise pour laquelle cette contribution est de 10 p. 100, le reste étant fourni par Euratom, et enfin à *Eurochimic*, usine de traitement des combustibles en Belgique.

L'usine de Pierrelatte pour la séparation isotopique est en construction. 29 milliards d'anciens francs ont été engagés, mais l'achèvement de cette usine es. prévu dans la loi-programme militaire qui comprend 3.988 millions de nouveaux francs, dont la majorité est affectée aux études spéciales de Pierrelatte, échelonnées sur cinq ans: 420 millions en 1960, 1.005 millions en 1961, 971 millions en 1962, 897 millions en 1963 et 695 millions en 1964.

Je voudrais aborder très rapidement — j'ai dépassé mon temps de parole, mais l'a bienveillance de notre président a été grande — la question de l'évacuation des déchets radioactifs qui a fait l'objet d'un débat dont vous n'avez pas perdu souvenir.

Je pense que l'inocuité de ces déchets est absolument démontrée, mais qu'on aurait peut-être pu choisir d'autres méthodes,

à la fois pour l'évacuation et pour la publicité que l'on a fait autour. Ce sont les deux seules réflexions que je voulais faire sur cet inquiétant sujet.

Mes chers collègues, sous le bénéfice de ces quelques observations, je vous demande de vouloir bien adopter le projet de budget qui vous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Champleboux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan pour la section I.

M. Michel Champleboux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan. Monsieur le ministre délégué, mesdames, messieurs, votre commission des affaires économiques et du plan a été saisie pour avis, en ce qui concerne les crédits réservés à l'énergie atomique.

Elle s'est intéressée d'une façon plus spéciale à la production du combustible nucléaire, au programme nucléaire d'Electricité de France et aux centres d'études nucléaires.

En ce qui concerne la production nucléaire, la production d'uranium des mines en 1960 a été de 1.100 tonnes dont 720 tonnes produites par la direction des recherches des exploitations minières en métropole, 300 tonnes produites par le secteur privé et 80 tonnes en provenance des gisements d'uranothorianite de Madagascar.

Le programme prévu en 1961 (1.300 tonnes) se décompose de la même façon en 820 tonnes produites par la direction des recherches des exploitations minières, 300 tonnes produites par le secteur privé, 180 tonnes produites par l'outre-mer (Mounana et Madagascar).

Les minerais d'uranium sont concentrés dans des usines qui dépendent du commissariat à l'énergie atomique.

La première, construite en 1954, est celle de Gueugnon, la deuxième est celle de l'Ecarpière, implantée sur le gisement du même nom en 1957 à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de Nantes. Puis vint l'usine de Bessine, implantée sur les gisements du Limousin de la direction minière de la Crouzille; enfin l'usine de Forez construite sur les gisements des Bois-Noirs, de la division minière du Forez.

Dans une étude, M. Léger, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, note que les résultats obtenus en France, comparés à ceux des autres pays, sont satisfaisants tant en ce qui concerne le coût des investissements que la technicité des procédés et les rendements d'extraction.

L'uranium est ensuite fabriqué dans deux usines, l'une dans la région parisienne, l'usine du Bouchet, l'autre à Malvesi dans la région de Narbonne. Cette dernière usine a été mise en service en 1959-1960.

Ces deux usines sont prévues pour une production de 1.100 tonnes d'uranium en 1960. C'est la même quantité qui est prévue en 1961.

Il faut remarquer que la France ne produit pas actuellement d'uranium enrichi.

Cependant les Etats-Unis ont accepté de céder, dans le cadre de l'Euratom, l'uranium enrichi nécessaire au fonctionnement de l'usine des Ardennes construite par moitié entre la Belgique et la France.

L'usine de séparation des isotopes de l'uranium de Pierrelatte, dans la Drôme, permettra de fabriquer de l'uranium enrichi. Les travaux d'implantation de l'usine ont commencé en 1960 et vont se développer en 1961.

Les usines de production d'énergie électrique de Marcoule G1, G2 et G3 ont été surtout construites pour fabriquer du plutonium.

Les usines actuellement en construction à Chinon sont plus spécialement destinées à la production de l'énergie électrique et le plutonium est un sous-produit de la fabrication de l'électricité.

Cette extraction se fait actuellement à Marcoule, mais une deuxième usine est prévue à proximité du Cap de la Hague, à quelques kilomètres de Cherbourg.

Sur le programme nucléaire d'Electricité de France, ont été réalisées les usines G1, G2 et G3 à Marcoule, qui ont produit jusqu'à présent environ 150 millions de kilowatts-heure.

Les réalisations en cours sont les suivantes :

L'usine E. D. F. 1 est prévue à la loi de programme pour fournir 60 MW électriques net et E. D. F. 1 est de la même filière que G2, G3, c'est-à-dire que le combustible est de l'ura-

nium naturel, le modérateur du graphite et le fluide de refroidissement du gaz carbonique sous pression.

La partie active du réacteur EDF 1 est contenue dans un caisson en acier de grandes dimensions capable de supporter une pression de 25 kg/cm². Les soudures sur chantier des tôles de grande épaisseur du caisson (107 mm) ont présenté de grosses difficultés et ont dû être recommencées avec des précautions techniques supplémentaires dont la mise au point a exigé quelques délais. Il en est résulté un retard de plus d'un an dans la construction d'EDF 1.

La montée en puissance d'EDF 1 est prévue pour 1962.

EDF 2, dans la même filière, est prévu à la loi de programme pour une puissance nette de 170 MW électriques. Sa construction bénéficie des enseignements d'EDF 1 et la mise en service est prévue, en marche industrielle, pour 1963.

EDF 3 avait été prévu, à titre indicatif, pour 300 MW électriques net. Depuis, les études ont montré qu'une puissance supérieure conduirait à un prix de construction par kW plus favorable. La puissance définitive sera fixée prochainement: elle sera comprise entre 325 et 400 MW électriques net. Les travaux préparatoires ont déjà commencé sur le site. Les travaux définitifs commenceront au début de 1961. La mise en service est prévue pour 1965.

Ces trois réacteurs épuiseront les possibilités de réfrigération de la Loire. EDF 4 devra donc être installé sur un autre site, probablement en Normandie, où plusieurs possibilités de localisation sont à l'étude.

Il n'est pas encore possible de fixer les caractéristiques d'EDF 4, qui dépendront des enseignements tirés de l'exploitation des premiers réacteurs actuellement en construction. A titre indicatif, EDF 4 figurait à la loi de programme pour être engagé en 1962 avec une puissance de 400 MW électriques net. L'augmentation de la puissance unitaire d'EDF 3 fait envisager une date d'engagement plus éloignée que prévu initialement, sans doute 1963, ce qui conduirait à 1967 pour la mise en service.

Parallèlement à la filière uranium naturel, graphite et gaz carbonique, E. D. F. a jugé opportun de réaliser une expérience avec de l'uranium enrichi comme combustible dans le cadre de l'accord Euratom-Etats-Unis.

Les frais de cette expérience seront partagés par moitié entre les sociétés belges d'électricité et E. D. F. Une société a été fondée à cet effet sous le nom de Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (S. E. N. A.), dont la moitié du capital est souscrite par E. D. F., l'autre moitié par un groupe de producteurs belges dénommé Centre et Sud.

Cette centrale, dite Centrale des Ardennes, est prévue pour 242 MW électriques net. Elle sera construite à Chooz, dans une boucle de la Meuse, près de Givet, en territoire français.

Elle est du type P. W. R., c'est-à-dire à l'uranium enrichi, modéré et refroidi par de l'eau ordinaire sous pression.

Les travaux définitifs doivent commencer au début de 1961. Leur engagement est encore subordonné à la réalisation de quelques conditions telles que la conclusion d'une convention internationale d'assurance pour les risques nucléaires — en cours de ratification — et le succès des négociations pour la fourniture du combustible enrichi par les Etats-Unis. La mise en service industrielle aurait lieu environ cinq ans après le début des travaux.

Enfin il faut citer la centrale EL 4 des monts d'Arrée. Comme à Marcoule, E. D. F. se chargera de la partie classique d'une centrale prototype à eau lourde de 80 MW électriques net dont le commissariat à l'énergie électrique construira le réacteur. Il s'agit d'EL 4, dont l'implantation a été décidée sur le site des monts d'Arrée (Finistère).

Le combustible sera de l'uranium gainé avec du béryllium et le fluide refroidisseur sera le gaz carbonique.

Les travaux commenceront très prochainement et la mise en service industrielle devrait avoir lieu environ cinq ans après leur début.

Votre commission des affaires économiques et du plan s'est inquiétée des perspectives de développement de la production d'énergie électrique.

Il est difficile de prévoir le programme ultérieur. Il dépendra des expériences faites tant en France qu'à l'étranger, et surtout du prix de revient constaté de l'énergie nucléaire.

Ce prix de revient est encore fort mal connu, mais est actuellement plus élevé que celui des centrales classiques au charbon,

avec une tendance à s'en rapprocher progressivement, d'un prototype à l'autre. Il est difficile de pronostiquer la date où ces prix de revient classiques et nucléaires deviendront du même ordre. Il est à prévoir que le recoupement se produira vers 1970, cela avec toutes les réserves d'usage pour de tels pronostics.

Tant que le prix de revient de l'énergie nucléaire sera supérieur à celui de l'énergie classique, E. D. F. poursuivra sa politique des prototypes à un rythme suffisant pour gagner l'expérience nécessaire.

Il semble que ce rythme devrait être de l'ordre de 200 MW électriques en moyenne par an.

Dès que le seuil de la rentabilité sera atteint, les constructions en série pourront commencer à une cadence compatible avec les possibilités de l'industrie et qu'Electricité de France pense être celle du doublement tous les trois ou quatre ans.

En conclusion, la production d'énergie électrique nucléaire apparaît à votre commission s'établir à un rythme raisonnable. Il faut remarquer les progrès considérables réalisés en peu de temps. La première pile atomique avait une puissance de 5 MW EDF 4 aura une puissance de 400 MW. Il faut espérer que le prix du kWh sera compétitif lorsque l'énergie nucléaire devra prendre la relève des autres modes de production de l'énergie.

L'augmentation considérable de la consommation d'énergie électrique — 15 p. 100 au mois de septembre 1960 par rapport au même mois de l'année précédente — nous fait penser que le doublement de la consommation en dix ans risque d'être dépassé, mais votre commission croit qu'il faut faire confiance à la valeur de nos techniciens, tant à Electricité de France qu'au commissariat à l'énergie atomique, à leur esprit pionnier dans une ambiance de travail exaltante. En matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, la France ne fait pas mauvaise figure par rapport aux autres nations d'Europe et du monde.

Votre commission des affaires économiques et du plan a ensuite procédé à un examen des différents centres d'études nucléaires. Je ne vous en donnerai pas tous les détails. Vous les trouverez dans mon rapport écrit.

Ce que je voudrais que vous sachiez, c'est qu'il en existe trois principaux. Ce sont le centre d'études nucléaires de Fontenay-aux-Roses, qui fut le premier construit, le centre nucléaire de Saclay et le centre d'études nucléaires de Grenoble. Il faut signaler, en particulier, que le centre de Saclay est un des quatre ou cinq centres les plus importants du monde.

L'effectif actuel du personnel travaillant à ces différents centres est de 5.000 personnes.

Enfin, un centre nouveau est en construction, le centre d'études nucléaires de Cadarache. Ce centre sera, en particulier, destiné à l'expérimentation des réacteurs prototypes en vue de l'édification des futures centrales nucléaires.

Sa très grande superficie permettra une certaine dispersion des installations.

Je ne vous parlerai pas des crédits affectés au commissariat à l'énergie atomique, puisque M. Coudé du Foresto vous les a indiqués d'une façon très complète. Je vais simplement vous dire quel a été le fonctionnement des installations au 31 décembre 1960.

Tout d'abord, les dotations demandées permettront d'assurer le fonctionnement des installations existant au 31 décembre 1960. Elles couvriront, en particulier, la rémunération des personnels en place à cette date et les dépenses de toute nature liées à l'activité de ces personnels.

Toutes ces charges ont un caractère inéluctable : il est indispensable d'assurer la mise en service, le bon fonctionnement et éventuellement le perfectionnement des ouvrages construits au cours des années passées.

Les principales installations utilisées actuellement par le commissariat à l'énergie atomique sont les suivantes :

Dans le domaine des études et de la recherche : centres de recherches nucléaires de Saclay, Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Cadarache. Ce dernier centre est seulement en cours de construction. A ces centres, s'ajoutent ceux où sont plus particulièrement étudiés les problèmes atomiques militaires.

Les grands ouvrages, en place ou en construction dans ces centres, sont les suivants :

Réacteurs d'études : EL 1, EL 2, EL 3, Mélusine, Triton, Minerve, Aquilon, Alizé, Proserpine, Pégase.

Réacteurs expérimentaux : Rapsodie.

Synchrotron Saturne : l'exploitation aussi intensive que possible de cet appareil se poursuivra au cours de l'année 1961.

Autres accélérateurs : Van de Graaf, Cyclotron, etc.

Ces appareils sont en place dans les centres de recherches de Saclay, Fontenay-aux-Roses et Grenoble et sont utilisés de façon intensive.

Dans le domaine de la production : exploitation des mines d'uranium en France, à Madagascar et au Gabon au niveau d'exploitation de 1960. De même, la production d'uranium métal est assurée dans les usines du Bouchet et de Narbonne-Malvesi. Enfin, les réacteurs G 1, G 2 et G 3 sont en fonctionnement au centre de Marcoule.

Dans le domaine des expérimentations militaires : fonctionnement des services correspondants de la direction des applications militaires.

D'autre part, les opérations propres à 1961 sont prévues. Elles ne constituent pas des orientations nouvelles, mais se situent dans la ligne d'activité précédemment définie :

Revision des dotations primitivement prévues pour la réalisation des grands ouvrages ;

Accroissement de la production d'uranium lié à la mise en place des centrales E. D. F. et à l'accroissement des activités générales du C. E. A. ;

Augmentation minimale du personnel pour assurer le fonctionnement des ouvrages achevés au cours de l'année 1961 ;

Participation aux entreprises internationales dans le cadre des engagements pris ;

Développement des activités de la direction des applications militaires dans le cadre prévu par le projet de loi-programme relative à certains équipements militaires ;

Poursuite de la réalisation de l'usine de séparation des isotopes de l'uranium de Pierrelatte.

Les seules mesures nouvelles individualisables parmi les mesures propres à 1961 sont les suivantes :

Construction d'une usine de traitement des combustibles irradiés à Cherbourg ;

Construction d'un prototype à terre de réacteur pour sous-marin ;

Construction du réacteur piscine Siloé à Grenoble ;

Développement des équipes ;

Développement des recherches sur la filière uranium naturel, eau lourde ;

Intensification des recherches et des études sur la criticalité en vue d'éviter tout accident dans les usines manipulant des matières fissiles.

En conclusion, comme l'écrit M. Jean Le Chatelier, ingénieur au commissariat à l'énergie atomique, dans un article récent, les objectifs du programme nucléaire peuvent se définir ainsi :

Augmenter nos connaissances technologiques ;

Réduire le coût du kW nucléaire pour le rendre compétitif avec les autres sources d'énergie ;

Chercher à faire le meilleur usage possible des matières fissiles mise à notre disposition par la nature.

La commission des affaires économiques et du plan approuve ces objectifs et, compte tenu des observations présentées, donne un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des services généraux du Premier ministre concernant l'énergie atomique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre.

M. Pierre Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans ce budget compliqué des services du Premier ministre, je remercie MM. les rapporteurs d'avoir présenté aussi clairement les différents problèmes qui sont posés à ces services.

Je répondrai d'abord à M. Coudé du Foresto à propos de la prolifération des comités et commissions sur le nombre desquels il se demande s'il n'y aurait pas un certain abus. Il ne faut pas exagérer — M. le rapporteur ne l'a d'ailleurs pas fait — les frais qu'impose le fonctionnement de ces comités. Si certains nécessitent un embryon d'administration qu'ils trouvent dans

le secrétariat général des services du Premier ministre, beaucoup sont de simples réunions qui ont un caractère purement temporaire.

Le Gouvernement est d'accord avec M. Coudé du Foresto pour considérer qu'après les problèmes de la jeunesse, les problèmes de la vieillesse doivent être examinés attentivement dans le cadre de ces réunions. Le nombre de celles-ci peut en effet être astreignant pour un certain nombre de hauts fonctionnaires. Bien qu'elles ne soient pas tellement fréquentes, le travail essentiel étant fait par des secrétariats fournis soit par le secrétariat général du Gouvernement, soit par le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, soit par la Cour des comptes. Ces réunions répondent à la nécessité de coordonner les tâches des différents ministères et de briser les particularismes administratifs.

A cet effet la publicité donnée à ces comités, plus grande que celle qui serait donnée s'ils fonctionnaient comme des groupes *ad hoc* à l'intérieur d'un simple ministère, nous paraît un élément d'efficacité. Le temps passé à siéger à l'hôtel Matignon est, à notre avis, un temps gagné s'il en résulte une meilleure harmonie entre l'action des différentes administrations.

Parmi ces comités, le comité de la promotion sociale a mérité dans cette assemblée quelques considérations. Je tiens à rappeler que, créé pour favoriser la promotion professionnelle, il ne vise que certaines actions complémentaires exceptionnelles. Bien qu'il stipule l'action des différents ministères il ne prétend pas se substituer à leurs initiatives nécessaires. Au début de 1961 ce comité publiera un bilan qui répondra, je l'espère, en détail aux préoccupations de M. le rapporteur et à celles de cette haute assemblée.

Nous partageons tous les critiques portées par M. Coudé du Foresto sur le nombre des publications des ministères et des services. Sans revenir sur les commissions dont il a évoqué l'historique, je puis cependant citer la liste de quelques publications supprimées pendant le dernier mois, à la suite de travaux des premières commissions et de la menace d'une nouvelle mission de la hache parmi ces publications. C'est ainsi qu'ont été supprimées : la Revue du génie des armées, la Revue des transmissions, Climats, Combattants d'Indochine et Sud-Est asiatique, qu'ont été fusionnées trois revues de médecine du ministère de la défense nationale, qu'on a supprimé les statistiques pénitentiaires du ministère de la justice, les notes d'information et les annales techniques de la marine marchande, le Répertoire bibliographique de la santé publique, la revue Travailleurs étrangers en France, du ministère du travail et de la sécurité sociale, et Conjoncture et mouvement des affaires du ministère des affaires économiques.

Je voudrais être sur que parallèlement à cette liste de publications supprimées, il ne se soit pas créé à l'insu de la dernière commission, un certain nombre de publications nouvelles, mais peut-être cette création correspondait-elle à une nécessité, puisque, avec l'évolution des circonstances, apparaît souvent la nécessité de faire de l'information dans tel ou tel domaine : aussi bien à travers les questions de MM. les sénateurs je sens que la mission d'information de l'administration ne leur paraît pas toujours pleinement satisfaisante.

M. le rapporteur Coudé du Foresto a posé le problème du fonds national de la recherche scientifique et de l'utilisation de ses crédits. J'ai pris note de ses critiques et suggestions, dont beaucoup se rapprochent d'ailleurs de mes propres préoccupations, notamment en ce qui concerne la nécessité d'éviter la dispersion et en même temps de ne pas créer auprès du Premier ministre une cellule de recherches qui doit essentiellement se trouver dans les ministères, dans les laboratoires, dans les centres techniques déjà existants et responsables.

Je pense qu'il sera discuté de l'ensemble de ces problèmes lorsque le Sénat se saisira du projet de loi-programme du financement du fonds national de la recherche scientifique. On sait que ce fonds poursuit activement l'action prudente mais cependant efficace commencée sous la haute présidence de M. Longchambon, par le conseil supérieur ainsi que l'a rappelé M. Coudé du Foresto qui en était un des membres assidus.

M. le rapporteur Coudé du Foresto a posé la question de l'autonomie du commissariat à l'énergie atomique. Je crois que c'est avec beaucoup de vigilance, mais aussi beaucoup de pragmatisme qu'il faut suivre l'autonomie nécessaire au commissariat. Ses statuts, établis en 1945, étaient à cette époque semblables à ceux de la régie Renault. Ils ont évolué au fur et à mesure que l'importance budgétaire et politique de l'établissement augmentait, au fur et à mesure d'ailleurs qu'à des programmes purement scientifiques s'ajoutaient des actions industrielles et, depuis cinq ans, une action militaire puissante.

Ils sont demeurés fidèles, cependant, à un esprit de larges initiatives confiées à des patrons bien choisis. Tous les règlements des statuts et de grilles de salaires du personnel sont préalablement visés depuis dix ans par un contrôleur financier qui, dans les cas importants, a comme obligation de demander l'avis de la commission interministérielle des salaires, qui fonctionne au ministère des affaires économiques, de demander l'accord des services du budget et celui du Premier ministre.

Une commission des marchés a été installée. Elle est normalement compétente, sauf dans des cas extraordinaires — peut-être un par an — dont il est d'ailleurs rendu compte au président de cette commission. Les prévisions budgétaires sont soumises au ministre de tutelle. Comme mes prédécesseurs, je veillerai à ce que cette soumission ne soit pas vide de sens.

D'ailleurs, tous les mois, il est fait un compte rendu, par grandes masses financières, au contrôleur des dépenses engagées des services du Premier ministre, pour que celui-ci puisse continuer à viser les ordonnancements d'alimentation de la trésorerie du commissariat. Je crois qu'aucun conseil d'administration d'établissement nationalisé ou de société d'économie mixte, tout au moins aucun des conseils au sein desquels j'ai eu l'honneur de siéger ne présente mensuellement à ses membres, ni au contrôleur qui y siège un détail aussi poussé et aussi clair des engagements prévus dans le mois suivant.

Je rappelle que la commission de vérification des comptes exerce chaque année un contrôle très poussé et très détaillé *a posteriori*. J'entends que M. Coudé du Foresto souhaiterait que la commission des finances ou, du moins, ses rapporteurs, fussent tenus au courant de façon plus suivie des projets et des actions du commissariat. Je m'efforcerai de satisfaire ce désir très légitime.

M. le rapporteur général. Très bien !

M. le ministre. Le programme français d'énergie électrique nucléaire donne lieu aux réalisations économiques les plus visibles de l'énergie atomique et il reste fondé sur l'espoir de voir l'énergie nucléaire compétitive plutôt que sur la nécessité de pallier une pénurie d'énergie qui, du moins pour l'Europe occidentale, est pour l'instant inexistante. Cette pénurie d'énergie aurait pu justifier une nouvelle source d'énergie, même plus chère, mais évitant une hémorragie de dollars comme on l'avait craint dans certains milieux, il y a quelques années.

Nous avons aujourd'hui le temps de mettre au point une technique nucléaire par un programme progressif de prototypes, dont ont parlé MM. les rapporteurs, sans encourir les risques techniques et financiers d'un énorme programme un peu prématuré, tel que celui qu'avait recommandé la fameuse mission des Sages de 1957.

L'énergie nucléaire sera une source métropolitaine, ce qui est important sur le plan de la sécurité de l'alimentation de notre pays. Un pays européen comme la France n'est pas sûr, en effet, d'avoir des matières premières au plus bas prix, les gisements les plus importants et encore non exploités se trouvant naturellement de plus en plus dans des contrées écartées de l'Europe comme de toutes les régions industrialisées. L'énergie nucléaire est, de toute façon, la source d'énergie de l'avenir de l'Europe, car elle fera plus appel à son potentiel intellectuel et industriel qu'à son potentiel minier.

Nous avons fait porter notre effort jusqu'à présent sur trois techniques qui ont été rappelées par M. le rapporteur Champlébois. La filière au graphite qui a été démarrée avec les réacteurs de Marcoule, d'une puissance électrique de 50 mégawatts. 170 millions de kWh d'électricité nucléaire ont déjà été débités sur le réseau d'Electricité de France et, il y a quelques jours, la pile G-2 a produit son 100 millionième kWh. Cette filière sera la première à nous donner des moyens de production d'électricité compétitifs.

L'autre filière étudiée, celle à eau lourde, est certainement une technique à moyen terme. Elle est envisagée pour la centrale des monts d'Arrée.

Enfin, une filière sur génératrice au plutonium apparaît, théoriquement du moins, comme la filière de grand avenir. Elle dérivera en partie des études technologiques faites sur les réacteurs précédents.

Je ne rappellerai pas, après M. Champlébois, le programme d'Electricité de France. Qu'il nous suffise d'assurer qu'il nous avait paru sage au départ et que nous nous y tenons.

Voyons maintenant comment les programmes du commissariat se combinent avec ceux des organismes européens auxquels nous participons ; en particulier, qu'attendons-nous d'Euratom ?

Nous attachons beaucoup de prix à la coopération avec la commission d'Euratom. Nous devons reconnaître que dans certains domaines les premiers résultats avaient été plutôt décevants et, notamment dans le domaine des matières premières, les espoirs qui avaient présidé à l'élaboration du traité n'ont nullement été satisfaits.

Evidemment, en ce qui concerne l'uranium naturel, la situation mondiale a complètement changé. Elle est devenue pléthorique et l'on peut dire que même après l'avoir constaté, nos associés, qui croyaient avoir des ressources d'uranium naturel supérieures aux nôtres, se refusaient à les mettre dans la Communauté. Maintenant, l'uranium naturel français suffit largement à nos besoins, à des prix internationaux, comme le rappelait M. Champleboux.

De même, nous avons été amenés à rappeler, dans un autre débat, que nos partenaires avaient refusé de participer à une production européenne d'uranium enrichi qui apparaissait, dans le premier rapport de M. Spaak, après la conférence de Messine, comme l'un des objectifs principaux que devait se proposer Euratom.

Par ailleurs, il faut bien regretter que nos partenaires des cinq autres pays aient une certaine tendance à utiliser le budget commun pour prendre le relai du financement de leurs propres centres de recherches au lieu d'accroître leur effort propre en complément de l'effort commun. De ce fait, dans l'Europe des Six, seuls le programme de la commission d'Euratom et le programme français sont du même ordre de grandeur.

Il faut louer l'effort de la commission pour mettre sur pied et entreprendre un programme de recherches qui aidera puissamment au développement de techniques européennes. Nous approuvons, et j'insiste sur ce fait, que la commission cherche surtout le développement des techniques européennes. Nous pensons, en effet, que l'Europe est capable, avec ses hommes et ses moyens propres, de mettre au point des techniques originales et de valeur, au même titre que celles des Etats-Unis, malgré tout le bénéfice que ces derniers peuvent tirer des conséquences technologiques de leur énorme programme militaire.

C'est ainsi que nous avons, pour notre part, incité Euratom à des recherches dans le domaine des réacteurs à eau lourde — le fameux réacteur Orgel — et à travailler avec nous dans le domaine des réacteurs à gaz à hautes performances, formule qui nous intéresse tout comme elle intéresse les Britanniques.

Pour répondre à une question précise de M. Coudé du Foresto, je dirai que nos rapports avec Euratom concernant la fusion contrôlée donnent des résultats excellents, tant sur le plan moral que sur le plan scientifique. Des équipes d'étrangers travaillent à Fontenay avec nos savants à ces recherches fondamentales extrêmement ardues. On ne peut guère préciser à quel moment elles aboutiront. Toutefois, étant donné la masse d'argent dépensée, nous sommes sûrs que de ces recherches il sortira quelque chose. Sera-ce réellement une nouvelle méthode de production d'énergie électrique ? Aujourd'hui, il nous est impossible de répondre. La déception britannique, après une annonce un peu excessive, doit nous rendre extrêmement prudents. Les nouvelles les plus favorables en provenance des Etats-Unis sont partielles et trop récentes pour que nous puissions assurer que les résultats obtenus seront réellement confirmés.

Bien entendu, cette recherche des techniques européennes par Euratom et la France n'exclut pas d'utiliser au mieux l'accord entre Euratom et la commission technique des Etats-Unis, qui a, comme seule conséquence nouvelle industrielle, le centre nucléaire franco-belge des Ardennes.

Si des industries européennes ont dû payer des redevances pour acquérir certaines techniques américaines, l'Europe doit désormais tendre à mettre au point ses propres techniques par l'invention et essayer de les diffuser vers les Etats-Unis, malgré le barrage moral et politique qui y est souvent dressé.

Ces brefs compléments sur nos participations à nos diverses tâches européennes dans le domaine nucléaire montrent que nous sommes très ouverts à toute coopération qui obtienne des résultats pratiques et qui conduise, par une action efficace, à éviter les doubles emplois entre des nations qui, de plus en plus, auront des besoins économiques liés par le Marché commun.

Un dernier point important sur notre énergie atomique française est celui de la politique de la matière fissile.

Cette politique a été souvent discutée depuis cinq ou six ans, sans que les circonstances, notamment celles qui tiennent au secret et devant lesquelles, très aimablement, M. Coudé du

Foresto a déclaré se plier, sans que ces circonstances, dis-je, permettent de répondre à des critiques souvent fondées sur une ignorance d'ailleurs souvent compréhensible.

Maintenant que les explosions de Reggane et la présentation de la loi de programme d'armement ont déclassifié les éléments permettant cette confrontation, je pense qu'il est utile de profiter de cette discussion et de l'esprit dans lequel elle a été abordée pour traiter les problèmes au fond, en se gardant d'entrer dans des détails trop techniques.

Il faut quand même savoir qu'il n'existe que deux matériaux fissiles utilisables pour la bombe atomique et, par conséquent, pour amorcer les explosions des charges thermonucléaires. Ces matériaux sont le plutonium et l'isotope 235 de l'uranium, tous deux obtenus à partir de l'uranium naturel. La priorité donnée à l'un ou à l'autre de ces matériaux est à la base d'un programme d'armement atomique. Le plutonium, qui n'existe pas dans la nature, est engendré dans les piles qui produisent en même temps de la chaleur et il est séparé dans des usines chimiques. L'isotope 235 de l'uranium est séparé du reste de l'uranium naturel, qui comporte d'ailleurs plus de 99 p. 100 de l'isotope 238, dans des usines de séparation physique.

Le premier gouvernement qui ait projeté, en 1951, de faire de la matière fissile, a choisi un centre de fabrication du plutonium. Ce choix a été ratifié par le Parlement, en 1952, et financé. C'est l'un des plus heureux qui ait été fait. En fait, on pourrait dire qu'il était inéluctable.

Si, à cette époque, le Parlement n'était pas prêt à interdire à la France de faire des armements nucléaires, il n'aurait pas davantage voté une fabrication d'uranium enrichi qui, à l'époque, aurait été uniquement justifiée par la fabrication de bombes atomiques. Au contraire, le centre de production de plutonium, voté en 1952, était une infrastructure bivalente qui a permis la production d'énergie à Marcoule dès 1959 et l'explosion de nos deux bombes au plutonium en 1960.

Imaginons cependant que le Parlement ait voulu prendre, en 1952, la décision de construire l'usine de séparation isotopique ; la bombe à uranium 235 correspondante aurait été prête plus tard que la bombe au plutonium, environ un an après, c'est-à-dire au début de 1961. En outre, en présentant en 1952 le projet d'usine de séparation des isotopes, nos ingénieurs n'auraient pas pu faire état de la certitude de l'alimenter avec une production nationale d'uranium naturel suffisante et, comme je le rappelais tout à l'heure, nos alliés, malgré certains contrats d'avant-guerre, n'étaient nullement disposés à nous en vendre.

C'est seulement à partir de 1956 que les découvertes minières de France et d'Afrique française ont garanti que derrière les deux premières piles de Marcoule, qui étaient de tailles différentes et croissantes, toute une série d'autres piles : G 3, E.D.F. 1, L. L. 4, pourraient être alimentées avec de l'uranium français ou avec de l'uranium tout court, mais libre.

C'est donc en 1956 seulement que l'usine minimum de séparation aurait eu une chance raisonnable de pouvoir être alimentée en uranium, car une telle usine ne peut pas être mise en service morceau par morceau, tranche par tranche, en parallèle. Il faut un volume minimum comportant par conséquent une alimentation par un tonnage déjà extrêmement important d'uranium. Il se trouve d'ailleurs que c'est en 1956, au moment où nous avons eu cette assurance que le minerai serait en quantité suffisante, que le Sénat, par un débat qui l'a honoré, a marqué sa volonté d'un armement nucléaire français.

Cependant, à cette époque, les plus hautes instances de la défense nationale avaient depuis un an reporté la décision de réaliser une bombe atomique française et, dans l'autre Assemblée, des préoccupations politiques marquaient la politique atomique française. C'est seulement en 1957 que l'ensemble du Parlement, parallèlement à la ratification des traités européens, notamment le traité d'Euratom, a voté le plan financier relatif à l'usine d'uranium 235. Si cette décision avait été prise en 1956 et que l'usine de Marcoule, centre de production du plutonium, n'ait pas existé, c'est donc sans doute en 1965 qu'aurait eu lieu la première explosion atomique française à partir d'une bombe d'uranium 235 et non en 1960, comme ce fut le cas à la suite de cette décision de 1952.

En outre, un pays qui a rapidement besoin d'un certain nombre de bombes n'aura pas à partir du même tonnage de matière fissile le même nombre de bombes, selon qu'elles seront à l'uranium 235 ou au plutonium. Il aura moins de bombes, mais plus grosses, si elles sont à l'uranium 235.

Là aussi, je crois que le choix du plutonium comme matière fissile militaire est entièrement justifié. On peut donc dire que ce choix pour la bombe atomique française, la priorité qu'à tout

moment les autorités des armées et de l'énergie atomique ont donnée à la fabrication de cette matière fissile ont été non seulement conformes au vote très clair du Parlement, mais ont été la meilleure solution et la plus rapide pour nous doter de ces armes.

L'uranium 235 est utile, il est sans doute même nécessaire pour des armes de très forte puissance et d'un encombrement minimum.

C'est pourquoi il est sage, si l'on veut un armement très efficace, d'avoir commencé en parallèle une deuxième industrie, celle de la séparation de l'uranium 235, d'autant que si l'uranium 235 nous est largement offert depuis fin 1955 pour des buts civils, et sous contrôle, et à des prix très bas qui empêchent d'autres pays européens que la France de s'intéresser à cette fabrication, si l'uranium 235 nous est offert, dis-je, par nos alliés américains, il n'est pas sûr que nous puissions compter sur cette alimentation pour les moteurs d'une marine nationale atomique. Or, votre assemblée en est convaincue, la propulsion atomique est nécessaire à notre marine nationale, et les deux autres possibilités, le moteur à plutonium et le moteur à uranium naturel, nous sont successivement apparues sans issue.

Si je déborde le simple point de vue militaire, la voie du plutonium, ce choix heureux de 1952 confirmé depuis 1956 pour ses deux usages militaire et économique, cette voie du plutonium a permis de satisfaire plusieurs impératifs ; elle a donné la filière énergétique qui, née à Marcoule, se continue à Chinon. Elle a fait connaître les techniques des réacteurs pour les autres filières. Elle a donné une technologie du plutonium qui est le combustible nucléaire optimum de l'avenir par l'emploi de réacteurs surgénérateurs. Elle nous permettra de ne pas lier notre programme d'énergie électrique nucléaire à un approvisionnement de combustible totalement importé des Etats-Unis.

Je pense que ces indications étaient utiles pour apaiser des critiques parfois un peu fantaisistes qui veulent voir dans la décision de donner la priorité au plutonium depuis neuf ans je ne sais quel machiavélisme antimilitaire, alors que, précisément, elle a permis d'avancer la date de notre première explosion de plus de cinq ans. (*Applaudissements.*)

M. Pierre de Villoutreys. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Villoutreys.

M. Pierre de Villoutreys. Je voudrais en quelques mots répondre à M. le ministre en lui présentant les remerciements de mes amis et de moi-même pour le passionnant discours que nous venons d'entendre et qui est certainement la meilleure récompense accordée aux sénateurs assidus de ce matin. (*Sourires et applaudissements.*)

M. André Monteil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. André Monteil.

M. André Monteil. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec une attention passionnée votre exposé où, avec un certain retard que je comprends, vous répondez à des critiques très vives et d'ordre technique qui s'étaient élevées non pas tellement sur les bancs de cette assemblée, mais à l'Assemblée nationale, lors de la discussion sur la loi d'équipement militaire.

Je pense notamment que vous faisiez référence, sans le nommer, à M. de Montesquiou qui, à l'Assemblée nationale, avait porté des critiques assez vives sur le plan technique au projet qui était soumis.

Je ne suis chargé d'être ici l'avocat de personne. Je voudrais simplement vous faire une remarque et obtenir de vous une réponse, car il ne suffit pas de qualifier de fantaisistes un certain nombre de propos pour que ces propos soient effectivement fantaisistes.

Si j'ai bien compris, ce qui a été reproché par les orateurs à la politique suivie depuis neuf ans par le commissariat à l'énergie atomique, ce n'est pas tellement le choix du plutonium comme matière fissile que le projet, peut-être jugé ambitieux, de fabriquer à la fois une matière fissile, le plutonium, et de produire dans le même temps de l'énergie électrique.

En effet, on a comparé, à l'Assemblée nationale — et je voudrais que vous nous donniez des éclaircissements sur ce point — les délais de production du plutonium comme matière fissile aux Etats-Unis et en Angleterre, et les délais infiniment plus longs que nous avons constatés dans notre pays. Et cette différence considérable dans les délais s'expliquerait du fait qu'aux Etats-Unis et en Angleterre on a voulu faire tout de suite

des piles atomiques plutonigènes, avoir le plus rapidement possible la matière fissile nécessaire à des applications militaires, alors que chez nous on a adopté une technique compliquée qui nous a donné d'ailleurs un certain nombre de déboires signalés dans les rapports que nous avons entendus ce matin ; ainsi avons-nous obtenu beaucoup plus lentement et aux prix de dépenses beaucoup plus considérables le plutonium qui a permis de faire les explosions de Reggane. Car il est un point sur lequel je ne crains pas d'être démenti : au moment de l'explosion de Reggane, on venait tout juste d'obtenir la quantité de plutonium indispensable pour procéder à la fabrication de ces bombes.

Après cette critique d'ordre technique, j'ai entendu une critique d'ordre financier.

On soupçonne à tort ou à raison le commissariat à l'énergie atomique d'avoir largement profité des crédits affectés aux dépenses militaires pour une production qui n'intéressait que partiellement le ministère des armées, de telle sorte que — je résume les conclusions des critiques auxquelles vous avez bien voulu répondre — l'armée a l'impression d'avoir payé très cher la quantité de plutonium qui lui était indispensable pour procéder aux explosions de Reggane.

On ajoute que le contrôle par les forces armées des crédits mis à la disposition de la division des applications militaires du commissariat était très mince, n'étant assuré par le chef d'état-major général que par l'intermédiaire d'un bureau de six officiers. On en conclut que si l'armée fournit une part considérable des crédits, elle n'a pas la certitude que ceux-ci soient utilisés au mieux pour la réalisation des objectifs qu'elle se propose.

Monsieur le ministre, mon intervention n'avait pas pour objet de critiquer le très intéressant exposé que vous avez fait tout à l'heure, mais j'ai voulu présenter l'autre face de la discussion, de manière à vous permettre éventuellement de préciser quelques points qui demeurent discutés.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué. J'ai pris note de ce que M. Monteil ne critique pas le commissariat et les gouvernements précédents d'avoir fait adopter par le Parlement la voie du plutonium plutôt que celle de l'uranium enrichi. M. Monteil reconnaîtra volontiers qu'en dehors de lui-même d'autres parlementaires, des publications s'acharnent à prétendre, parfois en confondant d'ailleurs les deux matières, que seul l'uranium enrichi pouvait servir à construire des bombes. On oublie dans ces critiques que la deuxième bombe jetée sur le Japon était une bombe au plutonium, si la première était à uranium enrichi.

A propos de plutonium et de l'histoire du centre de Marcoule, je crois que la comparaison des déboires entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France tourne à notre avantage. Les premières piles américaines qui ont fourni le plutonium de Nagasaki se sont effondrées et il a fallu les reconstruire totalement. Cela n'a pas été su à l'époque. Les premières piles anglaises productrices de plutonium sont maintenant totalement arrêtées à la suite de l'incendie assez spectaculaire de Windscale. Toutefois, à côté de Windscale, la Grande-Bretagne avait eu le temps d'édifier un autre centre de production de plutonium à Calder Hall suivant les mêmes techniques très proches au fonds de notre ensemble G 2, G 3, et, j'y insiste, il produit, lui aussi, de l'électricité dans les mêmes conditions.

M. Monteil a dit que nous avons mis du temps à produire notre plutonium, par comparaison avec les Américains. Cela est vrai. Mais pensons à ce que peut être l'effort de guerre des Etats-Unis. Imaginons ce qu'était ce camp de Los Alamos, qu'on a appelé le camp de concentration des Prix Nobel, et voyons qu'à partir du moment où le Parlement a accédé à la demande d'un certain nombre de ses membres et voté le premier plan quinquennal de l'énergie nucléaire, sept ans après la création du commissariat. Nous ne pouvions aller plus vite. Sûrement la France, en affectant tous ses moyens, dès 1952, à la fabrication d'une bombe atomique, aurait pu faire sa première explosion au plutonium avant janvier 1960. On aurait pu en effet accélérer les procédures d'expropriation et venir à bout plus rapidement des difficultés avec les propriétaires de terrains ; on aurait eu davantage d'ingénieurs et plus vite on aurait pu retirer de leur laboratoire des scientifiques qui travaillaient à la physique nucléaire en leur disant : « Étudiez d'abord cette pile pour faire une bombe atomique ».

Puisque nous n'avons pas encore eu besoin, sur les champs de bataille, de bombes atomiques françaises, ce retard a été, je crois, bénéfique. Il ne saurait de toute façon être imputé à de prétendues querelles entre services ni même aux exécutants du commissariat. Alors que le commissariat n'a à aucun moment refusé de faire la bombe atomique, et même, j'irai plus loin, que

sonnel fait en ce moment — comme toujours d'ailleurs — un travail admirable car tout lui arrive en même temps dans des conditions difficiles, avec une conscience professionnelle extrême. Je tiens à le souligner devant vous. (*Applaudissements.*)

M. le président. Nous passons à l'examen des crédits.

ETAT G

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III, + 329.000 NF. » — (*Adopté.*)

ETAT H

(Dépenses en capital.)

« Titre V :

« Autorisations de programme, 500.000 NF. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 250.000 NF. » — (*Adopté.*)

SECTION XI. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. Nous passons à la section XI relative au Conseil économique et social.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial. Je n'ai également aucune observation à faire sur ce budget qui n'appelle en fait aucune réflexion particulière. Il s'agit d'une assemblée dont le Gouvernement et nous-mêmes aurions intérêt à consulter plus souvent les intéressants travaux et dont les dépenses sont en diminution par suite de la réduction du nombre des membres. Nous n'avons, dans ce cas, qu'à adopter ce budget de la même manière que nous avons adopté le budget précédent.

M. le président. Nous passons à l'examen des crédits.

ETAT G

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III : moins 698.700 nouveaux francs. » — (*Adopté.*)

SECTIONS V A VII

M. le président. — Nous allons procéder maintenant à la discussion des :

Section V. — Etat-major général de la défense nationale ;

Section VI. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ;

Section VII. — Groupement des contrôles radio-électriques.

SECTION V. — ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Eugène Motte, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Eugène Motte, rapporteur spécial de la commission des finances. Je vous rapporterai très brièvement ce budget qui présente vraiment peu de différence sur celui de l'année dernière. Nous avons, pour l'état-major général de la défense nationale, une augmentation de 6 millions de francs qui est due pour partie aux revalorisations des traitements et soldes intervenues en 1960 et pour partie à des transferts en provenance du budget des armées au profit des attachés militaires détachés à l'étranger.

Nous avons aussi une augmentation pour les services du service de la sécurité extérieure de la Communauté ; en dépenses en capital une augmentation d'autorisations de programme de 710.000 nouveaux francs assortis de 410.000 nouveaux francs de crédits de paiement correspondant à la poursuite de l'exécution du programme de modernisation du chiffre et de l'équipement des réseaux extérieurs.

Mes chers collègues, ce sont là les seules modifications et je vous engage à voter ce budget.

M. le président Nous abordons l'examen des crédits.

ETAT G

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III, + 6.336.433 NF. » — (*Adopté.*)

ETAT H

(Dépenses en capital.)

« Titre V :

« Autorisations de programme : 1.710.000 NF. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 1 million de nouveaux francs. » — (*Adopté.*)

SECTION VI. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

M. le président. Nous abordons maintenant la section VI.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Eugène Motte, rapporteur spécial. Pour ces services, les dépenses ordinaires sont à peu près les mêmes que celles de l'année dernière. Seule la revalorisation des traitements et soldes augmente ce budget d'environ un million de nouveaux francs. Je n'ai pas d'autre chose à signaler et je prie le Sénat de ratifier l'inscription des crédits proposés.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je donne lecture de la partie de l'état G relative aux crédits de cette section :

ETAT G

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 253.816 nouveaux francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, avec cette somme.

(*Le titre III, avec cette somme, est adopté.*)

SECTION VII. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIO-ÉLECTRIQUES

M. le président. Il nous reste à examiner la section VII.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Eugène Motte, rapporteur spécial. A la section du groupement des contrôles radio-électriques, les dépenses ordinaires sont sans changement, sauf augmentation des traitements et soldes.

Les dépenses en capital, d'un ordre de grandeur de 900.000 nouveaux francs, sont destinées à couvrir les besoins en machines spéciales pour enregistrer les communications radio-électriques, toujours plus rapides.

Cette section n'appelant aucune autre observation de ma part, je vous engage à voter ces crédits.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous passons à l'examen des crédits.

Je donne lecture de la partie des états G et H relative aux crédits de cette section :

ETAT G

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 355.522 nouveaux francs. » — (*Adopté.*)

ETAT H

(Dépenses en capital.)

« Titre V :

« Autorisation de programme, 900.000 nouveaux francs. » — (*Adopté.*)

« Crédit de paiements, 450.000 nouveaux francs. » — (*Adopté.*)

Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions concernant les services et crédits du Premier ministre.

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour des séances publiques fixées au lundi 21 octobre 1960 :

A dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale (n° 38 et 39, 1960-1961. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

Justice :

M. Pierre Garet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Marcel Molle, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 38 et 39, 1960-1961 — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

Finances et affaires économiques :

III. — Affaires économiques :

M. Marc Desache, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Jacques Gadoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan

Services du Premier ministre :

II. — Information :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Jacques Baumei, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Construction :

M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Charles Suran, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan.

Articles 27, 28, 37 (§ 1), 39 (lignes « Prêts concernant les H. L. M. »), 40, 46, 47, 48, 59, 59 bis, 60, 61, 71, 72.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la stenographie du Sénat
HENRY FLEURY.

Modifications aux listes des membres des groupes.**I. — Insérer la rubrique suivante :****FORMATION DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ALGÉRIEN**

Apparentée au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.

(11 membres.)

MM. Youssef Achour, Salah Benacer, Brahim Benali, Mouâaouia Bencherif, Ahmed Bentchicou, Ahmed Boukikaz, M'Hamet Kheirate, Mohammed Larbi Lakhdari, Fernand Malé, Labidi Neddaf, Benaïssa Sassi.

Le président,
YOUSSEF ACHOUR.

II. — En conséquence :**GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE**

Apparentés.

(4 membres au lieu de 15.)

Supprimer les noms de MM. Youssef Achour, Salah Benacer, Brahim Benali, Mouâaouia Bencherif, Ahmed Bentchicou, Ahmed Boukikaz, M'Hamet Kheirate, Mohammed Larbi Lakhdari, Fernand Malé, Labidi Neddaf, Benaïssa Sassi.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 19 NOVEMBRE 1960
(Application des articles 69 à 71 du règlement.)

261. — 19 novembre 1960. — **M. Roger Garaudy**, après avoir pris connaissance de la circulaire ministérielle interdisant en fait la participation des universitaires français aux cérémonies qui marqueront le 105^e anniversaire de l'université de Humboldt, demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** les raisons pour lesquelles des mesures discriminatoires que rien ne justifie furent prises. Il est de tradition que ces cérémonies permettent des rencontres universitaires et scientifiques internationales fort utiles. Nul doute que l'absence française a été défavorablement commentée.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 19 NOVEMBRE 1960

Application des articles 67 et 68 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 67. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 68. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

1339. — 19 novembre 1960. — **M. Jacques Vassor** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'une institutrice titulaire du B. E. depuis juillet 1937, du C. A. P. depuis juin 1955, ayant accompli des suppléances dans l'enseignement public en 1939-1940 (dans le département de la Sarthe, a arrêté son activité à l'arrivée des Allemands jusqu'en 1943), actuellement dans le département d'Indre-et-Loire où elle fait les suppléances depuis 1953, inscrite sur la liste des remplaçantes en 1958, titulaire du brevet supérieur de capacité depuis mai 1960, possédant tous les titres de capacité requis, assure des suppléances depuis sept années sans interruption. Il lui demande si cette institutrice peut espérer une titularisation en janvier 1961.

1340. — 19 novembre 1960. — **M. André Fosset** expose à **M. le ministre de la justice** que l'article 79 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 modifié par l'article 14 de l'ordonnance n° 59-246 du 4 février 1959 a limité le libre jeu des clauses d'indexation incluses dans les contrats. Il lui demande si, compte tenu de cet texte, il estime que peut être retenu comme indice actuel et légalisé comme tel « le salaire horaire du manœuvre maçon figurant à la série des prix de la Société centrale des architectes » pour la détermination du loyer d'une boutique dépendant d'un immeuble construit depuis de nombreuses années, la totalité des réparations y compris celles de l'article 606 du code civil étant à la charge du locataire et les propriétaires et les locataires n'étant ni maçons ni entrepreneurs.

1341. — 19 novembre 1960. — **M. Edgard Pisani** demande à **M. le ministre de la justice** comment il est possible de concilier les dispositions de l'article 78 du code de procédure civile qui stipule que l'avoué du demandeur, dans un litige peut contraindre celui du défendeur à faire signifier ses moyens de défense en lui faisant notifier sommation de conclure à l'audience dans un délai de quinze jours, ce qui implique donc nécessairement qu'une audience soit fixée pour l'affaire, audience pour laquelle sommation est faite, et les dispositions de l'article 81 du code de procédure civile, suivant lesquelles il appartient à M. le juge chargé de suivre la procédure de renvoyer à l'audience des affaires qui sont en état d'être jugées, alors que, pour qu'une affaire soit en état, il faut soit que le défendeur ait signifié ses conclusions, soit qu'il ait été mis valablement en demeure de le faire et qu'aucune audience ne peut être fixée tant que le défendeur n'a pas signifié ses conclusions ou tant qu'il n'a pas reçu sommation de conclure, laquelle ne peut être signifiée que pour l'audience prévue.